



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

L'**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, que considérant les nouvelles restrictions découlant des mesures sanitaires en vigueur, les séances du conseil auront lieu sans la présence du public et les délibérations pourront être réalisées à distance par visioconférence ou toutes autres mesures de communication.

Les séances seront diffusées sur le site Internet de la Municipalité et les citoyennes et citoyens pourront transmettre leurs questions par courriel à communications@saint-placide.ca.

Dès que les séances du conseil pourront être tenues publiquement, elles auront lieu aux heures et lieux déterminés au calendrier adopté le conseil.

Donné à Saint-Placide, le 13 janvier 2022

Mathieu Dessureault, directeur général



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal entre 9h00 et 20h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

Mathieu Dessureault
Directeur général